



Feuille de route stratégique Breizh Bocage 2023 – 2027

EPAGA - Aulne



Document validé au CS du 20/06/2023 par la délibération n°2023.06.20_2023-15

Suite au retour des financeurs, maquette financière actualisée en novembre 2023 (pages 19 et 20)









Liste des abréviations :

CCPCAM: Communauté de communes Crozon – Aulne Maritime

CCPCP: Communauté de communes Pays de Châteaulin - Porzay

CCHC : Communauté de communes Haute Cornouaille

CCPL: Communauté de communes du Pays de Landivisiau

CCPLD : Communauté de communes Pays de Landerneau - Daoulas

EPAB: Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de la Baie de Douarnenez

ESBC: Energie Sud Bois Cornouaille

MAC: Monts d'Arrée Communauté

PAEC: Programme Agro-Environnemental et Climatique

PNRA: Parc Naturel Régional d'Armorique

QBO: Quimper Bretagne Occidentale

SBE : Syndicat de Bassin versant de l'Elorn

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

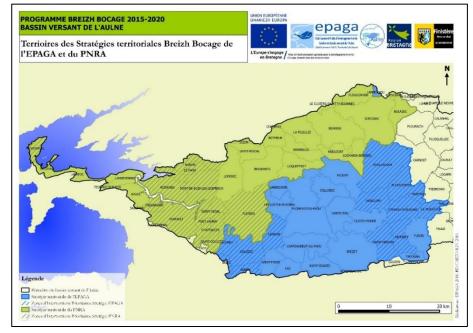
1. Présentation du territoire

Historique

Au lancement du programme Breizh Bocage, le territoire de la stratégie de l'EPAGA couvrait 28 communes, sur la partie sud du bassin versant. Le PNRA portait sa stratégie bocagère sur la partie nord.

Dès lors, suite à une délibération votée le 8 décembre 2015, les territoires non adhérents à l'EPAGA ne peuvent bénéficier d'actions de financement et d'animation : c'est le cas de Poher Communauté.

En 2019, l'EPAGA a repris l'animation du programme



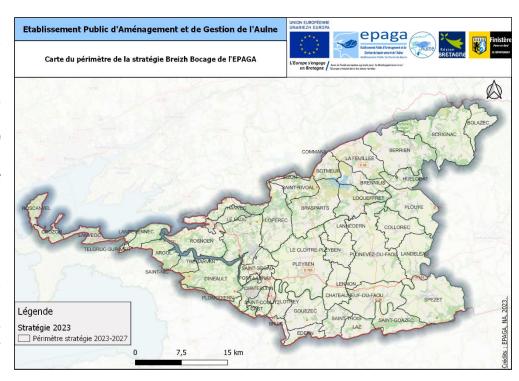
Breizh Bocage sur la partie PNRA. Le territoire d'animation Breizh bocage de l'EPAGA passe alors de 28 à 61 communes, pour une surface totale d'environ 150 000 ha.

En 2022, en prévision de la révision de la stratégie bocagère, il est demandé à Poher communauté de se positionner quant à une éventuelle adhésion ou participation pour couvrir l'autofinancement de futurs travaux sur son territoire, auquel cas cet EPCI pourrait être intégrée à la prochaine stratégie de l'EPAGA. En réponse, Poher Communauté indique que la communauté de communes « ne souhaite pas intégrer le programme Breizh Bocage de l'EPAGA ».

Périmètre Breizh Bocage 2023-2027

En 2023, le territoire de la stratégie Breizh Bocage de l'EPAGA couvre les EPCI de la CCPCAM, CCPCP, MAC et la CCHC, et partiellement celles de la CCPLD, CCPL, et QBO, soit 49 communes (dont 10 partielles, liste en annexe 1) sur une surface totale de 116 000 ha. La SAU représente 57% du territoire, soit 65 700 ha.

Morlaix Communauté a prononcé son souhait de récupérer l'animation sur la partie sud de 4 de leurs communes : Plougonven, le Cloitre Saint-Thégonnec, Lanneaou et Botsorhel. En



limite sud/ouest, ce sont les limites hydrographiques qui font foi avec l'EPAB et le SILVALODET, ainsi qu'avec le SBE en limite nord/ouest.

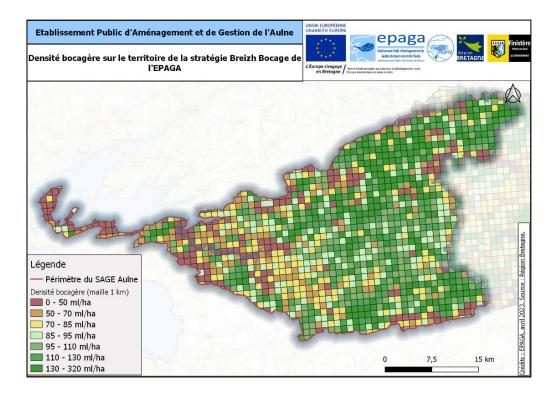
2. Caractérisation de la dynamique bocagère locale

Grille Atout / Faiblesse / Opportunité / Menace

	Facteurs positifs	Facteurs négatifs
	Atouts	Faiblesses
	EPAGA identifié comme référent Breizh Bocage	• Budget travaux limité (~50 000 € TTC annuel)
	sur le territoire, nombreux contacts avec les communes et les établissements scolaires • Implication croissante des élus de l'EPAGA sur la thématique bocage • Demande exponencielle en travaux bocagers	• Manque de temps d'animation (0,75 ETP) pour 1 600 km²: pas de possibilité de « démarchage » de projets dans les zones à fort enjeux. Multitâche de l'agent car petite collectivité: marchés publics, demandes subvention et paiement, SIG, Donc peu de temps à flécher sur les axes gestion, protection et valorisation
	 (+200% entre 2021 et 2023) Implication de l'agriculteur : réalise les travaux de préparation du sol et plantation (eux-mêmes, chantiers scolaires, paiement planteur) 	 Application grille de sélection régionale des projets (AAP BB) peu adaptée aux enjeux locaux Manque de suivi et de retour sur les compensations
Diagnostic interne	 EPAGA agréé BCAE8 EPAGA porteur PAEC : rencontre avec un grand nombre d'agriculteurs (MAEC haies) 	 BCAE8 (DDTM 29) Communes sans intégration du bocage dans leurs documents d'urbanisme : pas de protection hors PAC et sites protégés.
	EPAGA relai Label Haie	Manque d'appropriation de l'outil économique
	Augmentation des demandes d'accompagnement sur de la gestion durable (agriculteurs et communes)	 (agriculteurs et collectivités) Coût de l'exploitation durable : les entreprises ne se déplacent que si le chantier est rentable
	(ugricuiteurs et communes)	Pas de SCIC couvrant l'ensemble du territoire (zone blanche au centre du bassin versant)
		Peu de lien entre les agriculteurs et les acheteurs de bois plaquette
		Manque de connaissance sur la dynamique d'exploitation du bocage
		Nécessité de garantir un prix de revient à l'agriculteur
	Opportunités	Menaces
	• Reconnaissance grandissante des rôles de la haie, échelle locale et nationale	Augmentation des coûts des travaux Output Outpu
	Elaboration / révision des PLUi et besoin d'adéquation avec SCoT, SAGE,	 Dérèglement climatique / Maladies Augmentation des demandes d'arasement BCAE8
	• PAC 2023-2027 : protections de la haie renforcées, obligation d'Infrastructures Agro- Environnementales dans les exploitations	 Déclin de l'élevage au profit des grandes cultures Méconnaissance des bonnes pratiques de gestion de la
Diagnostic externe	• Augmentation du prix de l'énergie fossile donc rabattement vers le bois énergie	haie, outils d'entretien non adaptés • 80% des haies régionales mal ou pas entretenues
	• + en + de débouchés de valorisation locale du bois : ouverture plateforme à Coray (SCIC ESBC)	Vieillissement du bocage
	• Développement de la gestion durable (Label Haie, Bas carbone)	• Manque de filières bois en place pour dynamiser le territoire
	 Projet de structuration filière bois énergie avec de nombreux projets chaufferie bois + demande d'accompagnement par l'EPAGA (CCHC, Plouyé, Spézet) 	 Ombre de la surexploitation du bois et l'export Appréhension sur l'installation des chaudières bois

Dynamique bocagère

Le nord, ouest et sud du territoire ont un bocage assez dense, fonctionnel liés notamment à la présence de zones semi-naturelles et d'une agriculture d'élevage bovin. Le centre du bassin versant présente une densité bocagère plus faible et donc un bocage moins fonctionnel, car étant impacté par un modèle agricole davantage orienté vers les grandes cultures, avec des parcelles plus grandes et des haies déconnectées.



D'après une étude réalisée en 2012 par l'EPAGA sur 24 communes du bassin versant de l'Aulne, environ 50 % du bocage aurait disparu entre 1961 et 2009.

3. Identification des priorités d'intervention à l'échelle de la collectivité maître d'ouvrage

Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Création

Jusqu'alors, la grille de sélection des projets utilisée était celle de l'appel à projets régional Breizh Bocage. Elle n'est cependant pas adaptée au contexte local de l'Aulne ; c'est pourquoi une nouvelle grille est mise en place pour la nouvelle stratégie, avec les 4 enjeux suivants :

> Enjeu Eau (60%):

Dans le <u>SAGE Aulne approuvé en 2014</u>, des sous-bassins versants prioritaires sont fléchés pour 3 axes : nitrates, phosphore et bactériologie.

Ces zones sont reprises dans la stratégie bocagère; elles couvrent également les secteurs des Profils de Vulnérabilité Conchylicole (cf. partie 7).

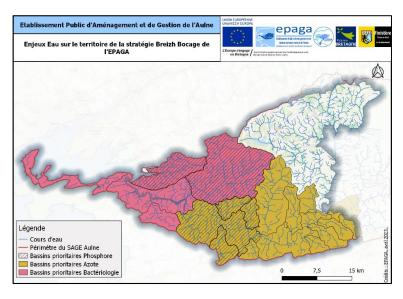
La localisation de la haie sur la parcelle et son emplacement vis-à-vis de la pente seront également prioritaires dans le choix des projets.

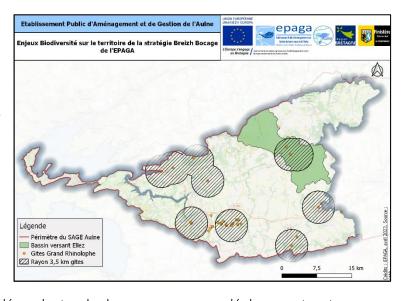
> Enjeu biodiversité (20%) :

Depuis 10 ans, l'EPAGA est animateur du site **Natura 2000 de la Vallée de l'Aulne**. En ce sens, il parait important d'intégrer ces enjeux dans la stratégie bocagère.

Le bassin versant de l'Ellez abrite l'une des plus grandes populations de mulette perlière française, avec près de 10 000 individus estimés. Mais son habitat est menacé par un envasement des affluents, principalement lié aux activités agricoles. C'est pourquoi il sera favorisé les haies sur talus en travers de pente sur ce bassin versant prioritaire, afin de réduire les apports de terre dans les cours d'eau.

Le bassin versant de l'Aulne abrite de nombreuses colonies de mise bas de **Grand**





Rhinolophe, une espèce de chauve-souris dépendante du bocage pour ses déplacements et son alimentation. En se basant sur le travail du GMB et de l'EPAGA, les principales colonies ont été identifiées et un rayon de 3,5 km est appliqué autour: un bonus biodiversité sera appliqué aux projets bocagers dans ce périmètre.

Enjeu paysager (10%):

Les outils comme la densité bocagère (Région Bretagne, 2021) ou le grain bocager (H. BOUSSARD, INRAE, 2022) sont utilisés afin d'identifier les secteurs où le bocage est le moins dense, et donc s'appuyer sur le programme Breizh Bocage pour y renforcer le maillage.

Des réunions de concertation ont également été initiées avec le PNRA afin d'articuler au mieux le programme TVB du PNRA (2023-2025) et le programme Breizh Bocage de l'EPAGA.

> Enjeu gestion (10%):

Lors des COPIL de construction de la stratégie, il a été mis en évidence l'importance d'associer plantation de haies et gestion durable de ces dernières, afin d'octroyer à ce néo-bocage l'ensemble de ses fonctionnalités; c'est pourquoi 10% de la note du projet portera sur les pratiques de gestion de l'agriculteur, favorisant ceux à la **gestion durable** (tronçonneuse, valorisation du bois,...) par rapport à ceux utilisant des pratiques dégradantes (lamier, épareuse,...).

Grille de sélection des projets bocagers de l'EPAGA :

Critère "Enjeu eau" (60%)	12 Points			
Localisation du projet sur le territoire	3			
Sur bassin versant prioritaire azote, phosphore et /ou		0 BV prio	1 BV prio	2 BV prio
bactériologie		0	1	3
Localisation des haies dans le parcellaire agricole (Création)	4			
Divisent une parcelle agricole (à l'intérieur du parcellaire), ou	3	< 30 %	≥ 30 et < 70 %	≥ 70 %
en ceinture de cours d'eau / ZH	3	1	2	3
Cur paraellas dáglaráas DAC	1	Non	Oui	
Sur parcelles déclarées PAC	1	0	1	
Caractéristiques des haies vis-à-vis de la pente (Création)	5			
Part de haies sur talus	2	< 30 %	≥ 30 et < 70 %	≥ 70 %
rait de liales sui talus	2	0	1	2
Dont oblique / perpendiculaire à la pente	2	< 30 %	≥ 30 et < 70 %	≥ 70 %
Dont oblique / perpendiculaire à la pente	2	0	1	2
Bonus si sur pente > 10%	1	Non	Oui	
Bonus si sui pente > 10%		0	1	
Critère biodiversité (auxiliaires de culture, connexion TVB) (20%)	4 points			
connectent des linéaires bocagers, surface boisée, cours	_	< 30 %	≥ 30 et < 70 %	≥ 70 %
d'eau, (TVB)	2	0	1	2
Cur DV prioritaire Elles ou eniou chause sourie (N2000)	2	Non	Oui	
Sur BV prioritaire Ellez ou enjeu chauve souris (N2000)	2	0	2	
Critère paysager (valorisation du patrimoine) (10%)	2 Points			
Linéaires dans un secteur dépourvu de bocage (Grain bocager,	2	Non	Oui	
densité)	2	0	2	
Critère Gestion du bocage (10%)	2 Points			
	2	Non	Haies Breizh	Sur toute
Gestion durable du bocage sur l'exploitation (actuellement)		INOTI	bocage à venir	l'exploitation
		0	1	2

Chaque année, les projets sont positionnés dans un classement relatif à la grille de sélection. Les projets ayant la note la plus élevée sont retenus, jusqu'à atteinte du budget maximal annuel de l'EPAGA. Pour les projets non retenus, ils sont renvoyés vers le plan arbre du Département du Finistère ou repensés avec l'agriculteur de façon à le re-proposer l'année suivante dans le programme Breizh Bocage de l'EPAGA.

ZIP Protection / Gestion:

Les têtes de bassin versants de l'Aulne, correspondant aux Monts d'Arrée et Montagnes Noires, sont des secteurs en bon état, avec un bocage dense et fonctionnel. Cependant, ce sont des zones où l'arasement, déclaré ou non, est très présent. Il est essentiel de renforcer les actions de sensibilisation des collectivités et agriculteurs sur la réglementation en vigueur et les obligations de maintien des haies.

Ces mêmes secteurs correspondent aux zones avec un fort débouché en valorisation du bois énergie : de la sensibilisation et du porter à connaissance sur la gestion durable et valorisation du bois sera faite en lien avec les acteurs locaux (EPCI, communes, SCIC, agriculteurs, bûcherons,...).

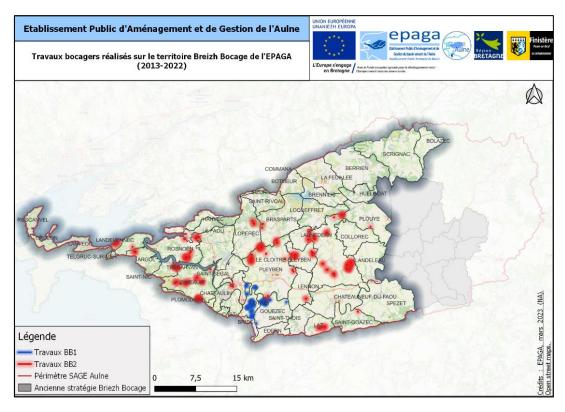
4. Bilan des actions d'animation 2015-2022

Globalement, au cours du programme Breizh Bocage 2, 60% du temps animateur a été fléché sur l'axe plantation, 20% sur la protection, 15% sur la gestion et 5% sur la valorisation. Un bilan financier est disponible en annexe 2.

Création (60 %):

Depuis 2013, l'EPAGA a planté 33 km de haies sur le territoire de sa stratégie, sur 15 communes différentes.

Lors de Breizh Bocage 2, 115 agriculteurs ont été rencontré, aboutissant à 49 projets bocagers qui comptabilisent au total **24 km** de haies.



Qualité des linéaires plantés lors de Breizh Bocage 2 :

75% des linéaires créés sont des haies sur talus, dont 98% sont implantés en travers de pente avec un rôle anti-érosif. Le reste des travaux comprend 17% de restauration de haies, 8% de haies à plat et 2% de talus nus.

En moyenne, 80% des linéaires sont implantés en intra parcellaire.

En 2023, un suivi de l'ensemble des haies plantées par l'EPAGA dans le cadre du programme Breizh Bocage a été mené : sur les 230 haies plantées depuis 2013, le taux de reprise général est de 75,5%.

Les agriculteurs rencontrés lors de ce suivi ont attribué une note globale du programme de l'EPAGA de **8/10**, avec une forte demande en formation de gestion durable de leurs haies.

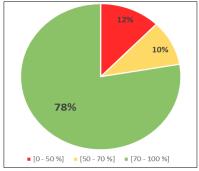


Figure 1: Répartition des haies en fonction de classes de % de reprise (A. ROMAGNE, 2023).

Protection (20%):

L'EPAGA a rédigé 13 dossiers de compensation de haies liée à la BCAE7/8, environ 3 par année.

L'EPAGA a également rendu **17 avis consultatifs sur des échanges parcellaires** via la Chambre d'Agriculture. Depuis 2020, aucun dossier n'a été transmis.

En 2022, un <u>mémo sur la réglementation du bocage</u> a été rédigé et diffusé aux Maires des communes du bassin versant de l'Aulne. Un arbre de décision a été validé en COPIL afin d'acter de la procédure à suivre par les services en cas de signalement d'arasement.

En prévision de la nouvelle stratégie bocagère et à la suite de remontées des COPIL Breizh Bocage, l'EPAGA est en cours de discussion avec les EPCI pour leur proposer un appui technique lors de l'instruction des demandes préalables de déplacement de haies inscrites dans des PLUi des EPCI (modalités en cours de réflexion avec CCPCAM et CCPCP), ainsi que de le proposer aux communes ayant un PLU avec protection du bocage. De plus, l'EPAGA a travaillé avec la CCPCP lors de l'élaboration de leur PLUi pour l'intégration du bocage dans le document, avec la transmission de la couche SIG des linéaires sur le territoire concerné.

Gestion (15 %):

L'EPAGA a organisé **8 journées de formation des agriculteurs à la taille durable des arbres** : 4 en 2017, 3 en 2018, et 1 en 2019. Mais ces formations ont été abandonnées en 2020 à la suite de la situation sanitaire et par manque de temps de l'animatrice pour les organiser.

Créé en 2018, <u>le guide de gestion durable des haies</u> réalisé par l'EPAGA, est distribué régulièrement aux agriculteurs au fil des rendez-vous.

Concernant les MAEC bocage, **4 plans de gestion ont été contractualisés en 2017 et 2018**. En 2022, 2 MAEC ont été engagées sur un an.

Valorisation (5 %):

Du fait du manque de temps d'animation sur le vaste territoire de l'EPAGA et d'un manque de dynamique autour du bois énergie, peu d'actions ont été animé sur l'axe Valorisation.

Un accompagnement est fait avec les communes engagées, ainsi qu'une **transmission des actualités** sur cet axe de valorisation.

A partir de 2021, concordée avec la crise énergétique, une **augmentation de la demande en accompagnement sur la valorisation du bois** (et donc la gestion durable) a émané sur le territoire. L'EPAGA suit donc les dynamiques de structuration des filières bois (pays de Brest, QBO, pays COB,...) en lien avec la SCIC Energie Bois Sud Cornouaille et Coat Bro Montroulez, ainsi que des projets d'installation de chaudières bois (Spézet, CCHC),

Axe transversal Communication:

De nombreuses animations (environ 3 par hiver) ont été faites dans les lycées agricoles (Kerliver, Le Nivot, MFR de Pleyben et de Rumengol) avec des chantiers de plantation Breizh Bocage. C'est l'occasion pour les élèves d'apprendre sur les nombreux bénéfices du bocage et les techniques de plantation, tout en échangeant avec l'agriculteur sur son système agricole. La plantation est précédée par une intervention en salle, où le programme Breizh Bocage est présenté, ainsi que la réglementation en vigueur autour du bocage (urbanisme, BCAE8,...) et les techniques de gestion durable.

Régulièrement, les actualités autour du bocage sont publiées sur les réseaux sociaux de l'EPAGA (Facebook, LinkedIn, Site internet, newsletter bi-annuelle) et dans la presse locale (journaux, radio,...).

5. Actions d'animation prévues pour la période 2023-2027

Phase 1: 2023-2024; phase 2: 2025-2027.

Création:

Phase 1:

- C.1 Poursuivre les chantiers participatifs de plantation des haies avec les établissements scolaires agricoles (Nivot, Kerliver, MFR Pleyben et Rumengol, Lycée de l'Aulne,...) et ponctuellement avec les primaires. La matinée sera dédiée à une intervention en salle, et l'après-midi à un chantier de plantation permettant aux élèves et agriculteurs d'échanger sur l'intérêt du bocage et le système agricole.
- C.2 Application d'une grille de sélection des projets bocagers propre au territoire, avec intégration des ZIP (cf. partie 3).
- **C.3 Poursuivre la communication autour de la création de haies Breizh Bocage**, avec la réalisation d'articles de presse, interviews, reportages radio et télévision,...

Phase 2:

- C. 4 Organiser des journées d'échanges/ formations chez des agriculteurs planteurs de BB1 et BB2 : visite des parcelles plantées, retours d'expérience, entretien et valorisation des haies, démonstration chantier broyage,... Cette action est fléchée suite au suivi des haies réalisé en 2023 où une rencontre des bénéficiaires Breizh Bocage a été faite : une demande systématique de formations est remontée, afin qu'ils s'approprient au mieux leur néo-bocage.
- C.5 Cibler les zones à enjeu fort de création de bocage et rencontrer les agriculteurs ayant des parcelles à fort risque érosif et de transfert vers les cours d'eau. Des zones ont d'ores et déjà été identifiées lors de différents stages à l'EPAGA (secteurs des affluents de l'Aulne canalisée, têtes de bassin versants de l'Ellez, bassins versants du Loc'h et du Fret,...). Cette action demande un temps important de recherche des propriétaires, un certain « démarchage » et du temps d'animation et de discussion avec les agriculteurs.

Protection:

<u>Phase 1 :</u>

- P.1 Remontée des linéaires plantés via Breizh Bocage aux services urbanisme des PLUi (fréquence annuelle / biannuelle). Les réunions de concertations avec les différents services urbanisme ont mis en évidence que les linéaires plantés au cours de Breizh Bocage n'étaient pas intégrés, et donc non protégés, dans les règlements graphiques des documents d'urbanisme. Une remontée régulière permettra d'assurer une protection supplémentaire au bocage.
- P.2 Proposition d'un appui technique lors de l'instruction des demandes préalables de déplacement de haies inscrites dans des PLUi des EPCI (modalités en cours de réflexion avec CCPCAM et CCPCP) + communes voulant protéger le bocage dans leur PLU (Brasparts, Saint-Rivoal).
- P.3 Facturation du dossier de déplacement de haies BCAE8 aux agriculteurs. Au vue de l'absence de financement du réglementaire par Breizh Bocage et de l'augmentation des demandes d'arasement sur le territoire, le dossier sera facturé aux agriculteurs, ceci notamment pour écarter d'éventuels soucis potentiels de concurrence déloyale vis-à-vis de prestataires qui facturent ces services, ce qui est le cas de la Chambre d'Agriculture (qui facture le dossier environ 400 €).

Phase 2:

P.4 Mettre en place une campagne de communication à destination des habitants (partenariats à prévoir avec EPCI et communes dans les bulletins communaux) et des agriculteurs / Entreprises de Travaux Agricoles (partenariat à prévoir avec la Chambre d'Agriculture dans les revues spécialisées agricoles) sur la réglementation de la protection du bocage. Priorisé sur la ZIP Protection / Gestion.

- P.5 Formations à destination des élus sur la protection du bocage et ses intérêts. Suite aux réunions de concertation autour de la feuille de route, les élus ont fait part de leur volonté d'avoir des formations sur la protection du bocage, les opportunités de valorisation du bois,... (Pistes d'intervenants : Pierre-Henry ROUAULT, Mickaël JEZEGOU, David ROLLAND,...).

Gestion:

Phase 1:

- **G.1 Promotion et accompagnement des MAEC Bocage**. En 2023, une cinquantaine de MAEC Bocage devraient être contractualisées (63 au 22/06/2023) et donc des plans de gestion durable proposés aux agriculteurs. Des réunions d'informations ainsi que des formations seront prévues afin de les accompagner au mieux vers une gestion durable et une valorisation de leur bois bocage.
- G.2 Relancer les formations de gestion durable à destination des agriculteurs planteurs Breizh Bocage (accompagnement systématique), des contractants MAEC (lien avec action G.1) et des services techniques des communes.
- **G.3 Promouvoir le Label Haie** en encourageant les dynamiques locales et diffusant les informations sur ce label.

Phase 2:

- **G.4 Appui technique vers la gestion durable des haies pour les communes**: présentation aux commissions communales de l'articulation avec le programme Breizh Bocage, mise en lien avec les SCIC, suivi des chantiers,...
- **G.5 Formation de l'animateur Breizh Bocage au marquage préalable des arbres à prélever** sur les haies pour accompagner les communes et agriculteurs : balivage, sélection des brins et arbres d'avenir, recépage, conservation des arbres « biodiversité »,...
- G.6 Actualisation et réimpression du guide de gestion durable du bocage, qui est distribué régulièrement aux agriculteurs, élus ou grand public. Une actualisation sera faite avec des dessins plus récents et des ajustements sur les techniques de gestion, ainsi qu'une liste des entreprises de gestion du bois.
- **G.7** Réalisation d'un **répertoire des professionnels du bois sud Finistère** (travail commun avec l'EPAB, le SILVALODET et le SBE pour la partie Monts d'Arrée).
- **G.8 Participation au Concours Local d'Agroforesterie** du Concours Général Agricole pour promouvoir les agriculteurs du territoire, co-organisé avec le Syndicat de Bassin de l'Elorn.
- **G.9 Prise de contact pour engager une dynamique de gestion durable bord de route** avec le Département, ENGIE, ... En partenariat avec les autres porteurs Breizh Bocage du Finistère, afin d'avoir une cohérence départementale et permettre une mise en relation avec les SCIC.

Valorisation (5 %):

Phase 1 :

- V.1 Servir de relai entre les agriculteurs / communes et les entreprises de valorisation pour débuter une structuration de la filière bois.

Phase 2:

- V.2 Animer des groupes de travail à l'échelle inter-SAGE (Baie de Douarnenez, Silvalodet, Elorn, Aulne: bassin d'alimentation en bois énergie) et des évènements en partenariat le SDEF, Energence, AILE,... afin de faire connaître le bois énergie, les chaudières bois, les réseaux de chaleur, les labels de qualité,... et de renforcer le lien amont/aval de la filière.
- V.3 Organiser des visites de chaudières bois, réseaux de chaleurs, chantiers de broyage en bord de route, chantiers citoyens, regroupements de chantiers proches de valorisation,...

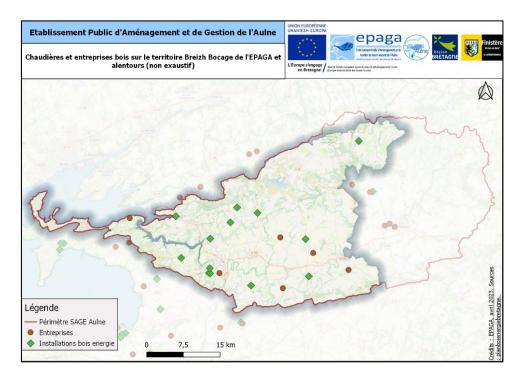
Lien entre les objectifs du programme Breizh Bocage et les actions d'animation

Objectifs généraux Breizh Bocage	Actions associées
Protéger le bocage existant en sensibilisant à son intérêt pour	P.1, P.4, P.5, G.1, G.2,
l'environnement et pour l'exploitation agricole, en formant aux bonnes	G.3, G.4
pratiques de gestion.	
Valoriser la multifonctionnalité du bocage.	G.1, G.2, G.3, G.4, G.6,
	G.8, V.2, V.3
Renforcer la transversalité entre les politiques publiques.	P.1, P.2, G.9
Densifier le maillage bocager : Planter et favoriser la régénération	C.1, C.2, C.3
naturelle.	
Implanter des haies de qualité : essences locales, diversifiées, adaptées au	C.2, C.5
contexte pédoclimatiques ; haies multi strates, connectées au reste du	
maillage bocager, renforcer les plantations intraparcellaires,	
Bien entretenir le bocage, nouveau et ancien : tailles de formation ;	G.1, G.2, G.3, G.4, G.6,
travaux sylvicoles de réhabilitation (éclaircie, recépage, balivage, reprise	G.9
des tailles type « lamier-épareuse », retrait des protections plastique, de protection contre la faune sauvage) ; plans de gestion.	
protection contre la faune sauvage, , plans de gestion.	
Accompagner la mise en place d'un modèle économique de gestion qui	G.1, G.2, G.3, G.4, G.5,
rétribue les fonctions services environnementaux et les productions issues	G.7, G.9, V.1, V.2, V.3
des haies gérées durablement (MAEC, Label haie, PSE, filières bois énergie, stockage carbone,).	
energie, stockage carbone,	
Renforcer l'appropriation du bocage par ses gestionnaires (agriculteurs,	C.1, C.4, P.3, G.4, G.9,
collectivités).	V.1, V.2
Veiller à la bonne connaissance des évolutions du bocage.	P.4, P.5
Simplifier la gestion administrative du dispositif.	/

6. Présentation des **acteurs du bocage** et de leurs **missions respectives** à l'échelle du territoire.

Acteurs du bocage :

- Financeurs et institutionnels : Conseil Régional de Bretagne, CD29, AELB, DDTM 29, OFB.
- Acteurs du monde agricole : Chambre d'Agriculture de Bretagne, GAB 29, ETAs, FD CUMA 29.
- Acteurs de l'eau : producteurs d'eau potable, EPAGA.
- Collectivités territoriales : Communes, EPCI, PNRA.
- Acteurs du bois énergie / bocage: ALECOB, SCIC (Energie Sud bois Cornouaille et Coat Bro Montroulez), Koad an Arvorig, bûcherons, élagueurs, exploitants sylvicoles et entreprises de valorisation du bois, Terre et Bocage, AFAC Agroforesterie, FIBOIS, AILE, Energence.
- Associations environnementales : Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton.



Projets:

- Développement et structuration d'une filière bois sur la Communauté de Communes Haute Cornouaille
- Projets de chaudières bois à Spézet (Phase 2 de faisabilité en cours, accompagnement par l'EPAGA et la SCIC ESBC), Landeleau, Plonevez-du-Faou, Laz, Saint Goazec, Châteaulin.
- Liste non exhaustive des chaudières existantes (source : plan bois énergie Bretagne).

Commune	Mise en service	Secteur	Sous-secteur	Nature du combustible	Puissance	Tonnage
Brasparts	2009	Exploitation agricole	Avicole	Bois déchiqueté	150	88
	2012	Petite entreprise	Industrie Agro Alimentaire	Granulé	400	300
Châteauneuf-du-Faou	2014	Exploitation agricole	Bovin	Bois déchiqueté	55	11
Crozon	2016	Collectivité	Piscine	Bois déchiqueté	250	280
	2017	Collectivité	Hôpital	Bois déchiqueté	220	144
	2019	Collectivité	Bureaux	Granulé	90	14
			Etablissement scolaire	Bois déchiqueté	120	85
Le Faou	2014	Collectivité	Réseau de chaleur public	Bois déchiqueté	225	300
Lopérec	2001	Collectivité	Lycée	Bois déchiqueté	320	360
	2008	Exploitation agricole	Chauffage	Bois déchiqueté	55	15
Plonévez-du-Faou	2014	Collectivité	Bureaux	Granulé	150	50
Pont-de-Buis-lès-Quimerch	2016	Collectivité	Hôpital	Bois déchiqueté	200	230
Scrignac	2011	Exploitation agricole	Porcin	Bois déchiqueté	100	43
	2012	Exploitation agricole	Porcin	Bois déchiqueté	150	95
Total général	•	•	•	•	2 485	2 015

7. Présentation de l'articulation entre les actions Breizh Bocage et les autres politiques/actions locales en faveur des milieux aquatiques, de la biodiversité, de l'énergie, du climat, ...

• Programme Agro-environnemental et Climatique Aulne / Elorn :

En 2023, l'ouverture des MAEC Bocage a permis la rencontre de 63 agriculteurs sur le territoire de l'EPAGA dans le cadre de la contractualisation de mesures de gestion durable des haies ; le nombre réel de contractualisant sera connu au 15 septembre 2023. Afin d'accompagner au mieux les agriculteurs, le programme Breizh Bocage viendra en appui en proposant un plan de gestion complet des linéaires engagés, ainsi que la possibilité aux agriculteurs de suivre des formations de gestion durable, de visiter chantiers bocagers de broyage ou d'entretien,...

Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » :

Les enjeux du site Natura 2000 animé par l'EPAGA ont été pris en compte dans la grille de priorisation des projets bocagers (cf. partie 3).

• Profils de Vulnérabilité Conchylicole :

Le PVC du Loc'h et du Fret, sur la Presqu'île de Crozon, a identifié des zones prioritaires de création de haies sur talus chez des agriculteurs afin d'améliorer la qualité bactériologique de la Rade de Brest (2 km sur le Loc'h et 1 km sur le Fret). Le PVC Sud Rade de Brest, en cours de rédaction, va à son tour identifier des parcelles prioritaires ; une rencontre avec les agriculteurs sera réalisée afin de leur proposer des aménagements bocagers dans le cadre du Programme Breizh Bocage.

Programme PAPI Inondations Aulne :

Dans le cadre de la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Aulne, le bocage a un rôle prépondérant de par sa fonction anti-érosive ; c'est pourquoi 2 actions du PAPI relèvent du bocage, les préconisations qui en découlent sont les suivantes :

- Prioriser la création de linéaires en amont des zones urbaines concernées par le risque inondation : communes le long du canal de Nantes à Brest ; elles sont intégrées dans la ZIP enjeu eau.
- Privilégier les haies sur talus en travers de pente ; point intégré dans la nouvelle grille de sélection.
- Avoir une attention particulière sur les entrées de champ et fossés : la haie doit aider à déconnecter la parcelle du cours d'eau. Les entrées de champ ne se situeront pas en bas de parcelle.

• Contrat de Rade de Brest TerraRade :

Initié en 2021, TerraRade est un contrat ambitieux et innovant ayant pour but la reconquête de la qualité de l'eau de la Rade de Brest. A la suite de commissions thématiques, la protection du bocage dans les documents d'urbanisme est ressortie comme axe essentiel pour la protection de la ressource, renforçant l'importance d'inscrire des actions relatives dans la stratégie bocagère de l'EPAGA. Il a également été mis en évidence la nécessité de replanter des haies.

• Programme Trame Verte et Bleue 2023-2027 du PNRA :

L'EPAGA a participé aux COTECH et COPIL de construction de la stratégie Trame Verte et Bleue 2023-2025 du PNRA. Une articulation entre les services des deux structures est faite afin d'identifier les zones cibles pour l'implantation de haies qui pourraient recréer des connexions Trame Verte et Bleue entre des réservoirs de biodiversité actuellement déconnectés.

Documents qui ciblent une protection du bocage :

• Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne :

Le SAGE, en date de 2014, flèche deux orientations concernant le bocage :

- <u>Disposition 28</u>: Restaurer/ créer un maillage bocager pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion.
- <u>Disposition 29 : protéger les éléments bocagers dans le cadre des documents d'urbanisme</u>

PLUiH de la CCPCAM

Le PLUiH de la CCPCAM a été approuvé par le Conseil Communautaire du 17 février 2020 et rendu exécutoire le 24 mars 2020.

Il comporte plusieurs dispositions visant à assurer la protection et la préservation des haies bocagères :

- Au niveau des documents réglementaires (règlement graphique et écrit), les haies bocagères sont identifiées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique). Dans les dispositions applicables à toutes les zones du règlement écrit, des prescriptions sont mentionnées afin d'assurer la protection de ces éléments. Le tome 2 du rapport de présentation (page 35) du PLUiH précise la méthodologie et les critères retenus pour l'identification de ces éléments.
- Au niveau des OAP sectorielles, des orientations sont également précisées au sein des secteurs classés en 1AU (haies bocagères à conserver, transition paysagère à maintenir/restaurer).
- Au niveau des OAP thématiques, **un volet Trame verte et bleue a été inscrit** (en lien avec PNRA). Il s'agit de préconisations applicables aux continuités écologiques de la sous-trame bocagère.

PLUi de la CCPCP

Le PLUi de la CCPCP est en cours de rédaction et devrait être approuvé courant 2024.

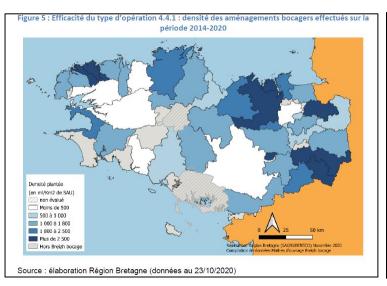
Il devrait intégrer une protection du bocage, avec un arbre de décision cadrant les demandes d'arasement et pour aider les instructeurs à donner un avis favorable ou non.

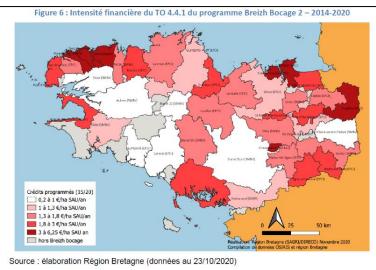
8. Maquette financière 2023-2027. 1 page

Le territoire d'animation Breizh Bocage de l'EPAGA est passé de 28 communes sur 738 km² en 2015 à 49 communes sur 1 160 km² en 2023. Cela induit une augmentation de 60 % du territoire, tandis que les moyens d'animation (0,75 ETP) et de travaux (50 000 euros TTC) sont restés inchangés.

Les réunions de concertation de 2023 ont fait remonter une demande de la part du COPIL de mettre plus de moyen sur le programme bocager, afin de répondre à la demande croissante et de réaliser les actions inscrites dans la feuille de route, les moyens actuels ne pouvant y répondre.

Afin de répondre à cette demande, une augmentation progressive est envisagée.





L'EPAGA est l'un des 3 territoires bretons où la densité plantée est inférieure à 500 ml/km² de SAU, et où l'effort financier est le plus faible (0,4 €/ha SAU), tandis que la moyenne se situe à 1,3 €/ha SAU et le maximum est à 3,3 €/ha SAU. Ces valeurs de référence sont utilisées pour dimensionner la future stratégie bocagère de l'EPAGA.

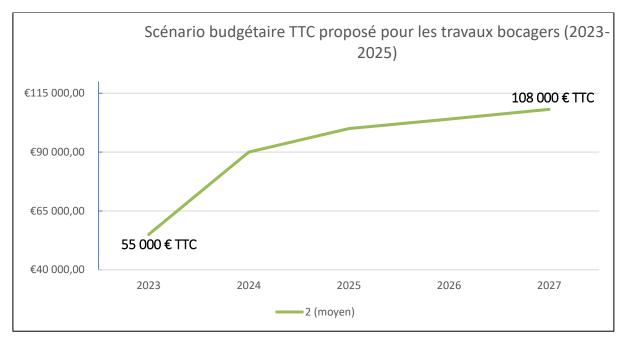
A l'aide de ces données, 3 scénarios sont proposés au COPIL Breizh Bocage, Bureau et Comité Syndical de l'EPAGA :

Scénario	Objectif Travaux 2027	Objectif Animation 2027	Total TTC 2027
Base actuelle 2023	55 000,00 €	37 230,00 €	92 230,00 €
1 : Actuel (0,4 €/ha SAU)	64 000,00 €	49 640,23 €	113 640,23 €
2 : Moyen (1,3 €/ha SAU)	108 160,00 €	99 280,46 €	207 440,46 €
3 : Optimal (3,3 €/ha SAU)	260 000,00 €	148 920,69 €	408 920,69 €

Le scénario 2 est retenu par le COPIL et le Bureau Syndical, proposé et validé par le Comité Syndical le 20 juin 2023.

Volet travaux

Afin de répondre à la demande croissante en création de haies (annexe 3), il est décidé de flécher d'avantage de moyens financiers sur l'axe création, en doublant l'effort financier entre 2023 et 2027.



→ L'objectif est d'attribuer 108 000 € TTC pour les travaux bocagers en 2027.

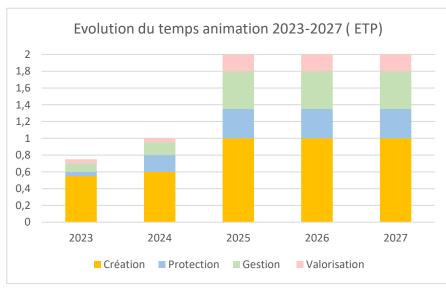
Volet Animation

Afin d'accompagner l'augmentation en création de travaux bocagers et de répondre à la demande du territoire de mettre en place des actions sur les axes Protection, Gestion et Valorisation, une augmentation progressive de l'animation est prévue :

- **Actuel :** 0.75 ETP (~37 000 € TTC)
- Phase 1 (2024): 1 ETP (~50 000 € TTC)
- Phase 2 (2025, 2026 et 2027) : 2 ETP (~100 000 € TTC par an)

A horizon 2027, il est prévu :

- 1 poste sur la Création pour permettre la création de 10/15 km de haies par an.
- 1 poste sur la Protection, Gestion, Valorisation qui permettra de mettre en œuvre l'ensemble des actions fléchées dans la feuille de route.

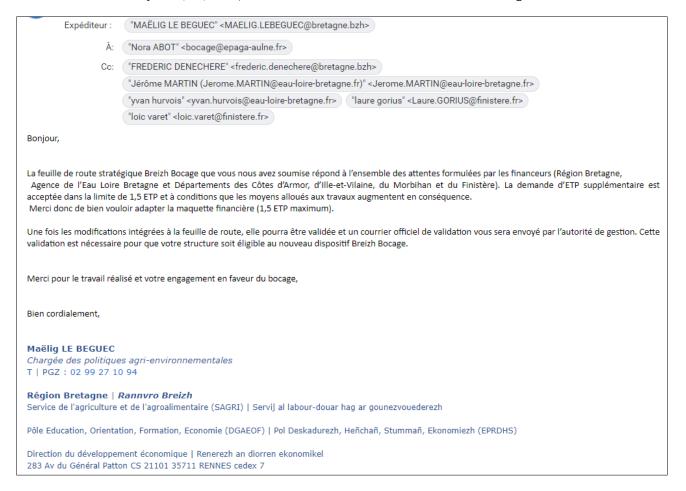


Calendrier prévisionnel

						-00	24				25			-00	2/				0.7	
Année			23			20	24				25			20	26			20	27	
Trimestre	-11	T2	Т3	T4	T1	T2	T3	T4	TI	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	11	T2	Т3	T4
					se 1										se 2					
SEMAINE DU PROJET	1	6		11	14	19		23	27	32		36	40	45		49	40	45		49
Stratégie																				
Structuration de la base SIG																				
Diagnostic du territoire																		-	-	-
Evaluation de la stratégie																		-		-
Création C.1 Chantiers de plantation																			-	
participatifs																				
C.2 Grille de selection locale																				
C.3 Communication autour de la																				
création																				
C.4 Journées d'échanges / formations																				
C.5 Démarchage dans zones à fort																				
enjeu	-																	-		
P.1 Remontées des linéaires dans PLU	-												-					-		
	-																			
P.2 Appui technique EPAGA PLU P.3 Facturation dossier BCAE8																				
P.4 Campagne communication	-																			
réglementation protection																				
P.5 Formations pour les élus																				
Gestion																				
G.1 Accompagnement des MAEC																				
G.2 Formations de gestion durable																				
G.3 Promotion Label Haie																				
G.4 Appui technique communes																				
G.5 Formation de l'animateur au marquage préalable des arbres																				
G.6 Actualisation guide gestion durable																				
G.7 Répertoire professionnels du bois																				
G.8 Concours local d'agroforesterie																				
G.9 Gestion bord de route																				
Valorisation																				
V.1 Relai agriculteur, communes, entreprises																				
V.2 Groupe de travail inter-SAGE																				
V.3 Visites chaudières, chantiers,																				

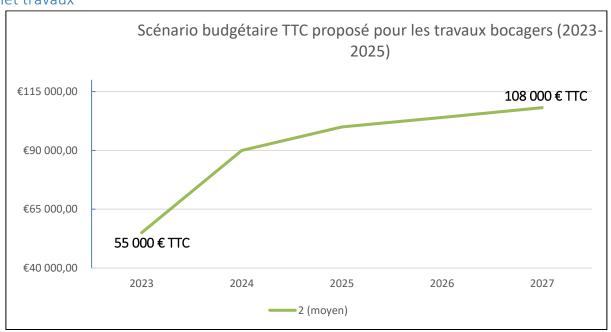
Actualisation de la maquette financière suite à l'instruction de la Région Bretagne (novembre 2023)

Mail des financeurs reçu le 9/11/2023, « Bilan évaluation feuille de route Breizh Bocage 3 ».



Suite à cette réponse, la maquette financière est donc actualisée comme suit :

Volet travaux



→ L'objectif est d'attribuer 108 000 € TTC pour les travaux bocagers en 2027.

Volet Animation

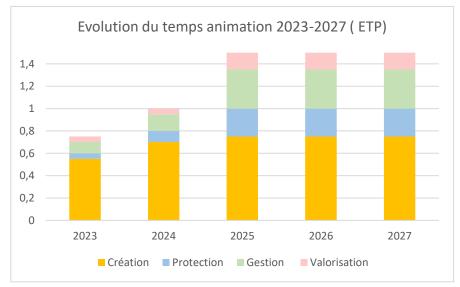
Afin d'accompagner l'augmentation en création de travaux bocagers et de répondre à la demande du territoire de mettre en place des actions sur les axes Protection, Gestion et Valorisation, une augmentation progressive de l'animation est prévue :

Actuel: 0.75 ETP (~37 000 € TTC)*
 Phase 1 (2024): 1 ETP (~55 000 € TTC)

- **Phase 2 (2025, 2026 et 2027) :** 1.5 ETP (~83 000 € TTC par an)

A horizon 2027, il est donc prévu:

- **0.75 ETP sur la Création** pour permettre la création de 10/15 km de haies par an.
- 0.75 ETP sur la Protection, Gestion, Valorisation qui permettra de mettre en œuvre l'ensemble des actions fléchées dans la feuille de route.



^{*}Montants calculés avec le coût horaire régional de 34,12 €.

Annexe 1 : Liste des communes de la stratégie Breizh Bocage de l'EPAGA 2023-2027

INSEE_COMM	NOM_COMM	Sur territoire stratégie EPAGA
290	01 ARGOL	Partiel
290	07 BERRIEN	Totalité
290	12 BOLAZEC	Totalité
290	13 BOTMEUR	Totalité
290	16 BRASPARTS	Totalité
290	18 BRENNILIS	Totalité
290	20 BRIEC	Partiel
290	25 CAST	Partiel
290	26 CHATEAULIN	Totalité
290	27 CHATEAUNEUF-DU-FAOU	Totalité
290	36 COLLOREC	Totalité
290	38 COMMANA	Totalité
290	42 CROZON	Partiel
290	44 DINEAULT	Totalité
290	48 EDERN	Partiel
290	62 GOUEZEC	Totalité
290	78 HANVEC	Partiel
290	81 HUELGOAT	Totalité
290	54 LA FEUILLEE	Totalité
291	02 LANDELEAU	Totalité
291	04 LANDEVENNEC	Totalité
291	15 LANNEDERN	Totalité
291	20 LANVEOC	Partiel
291	22 LAZ	Partiel
	33 LE CLOITRE-PLEYBEN	Totalité
	53 LE FAOU	Totalité
291	23 LENNON	Totalité
291	39 LOPEREC	Totalité
291	41 LOQUEFFRET	Totalité
	42 LOTHEY	Totalité
	62 PLEYBEN	Totalité
291		Partiel
	75 PLONEVEZ-DU-FAOU	Totalité
292	11 PLOUYE	Totalité
293	02 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH	Totalité
292		Totalité
292	38 ROSCANVEL	Partiel
292		Totalité
292	43 SAINT-COULITZ	Totalité
292		Partiel
	56 SAINT-NIC	Partiel
292	61 SAINT-RIVOAL	Totalité
292	63 SAINT-SEGAL	Totalité
292	67 SAINT-THOIS	Partiel
292	75 SCRIGNAC	Totalité
292	77 SIZUN	Partiel
292	78 SPEZET	Totalité
292	80 TELGRUC-SUR-MER	Partiel
292	89 TREGARVAN	Totalité

Annexe 2 : Bilan financier du programme Breizh Bocage 2 (Animation et travaux)

Travaux	Financeurs 80%	EPAGA 20%	Total
2015	1 830,84 €	457,71 €	2 288,55 €
2016	7 123,15 €	1 780,79 €	8 903,94 €
2017	-	-	-
2018	15 441,65 €	3 860,41 €	19 302,06 €
2019	29 459,02 €	7 364,75 €	36 823,77 €
2020	21 297,58 €	5 324,39 €	26 621,97 €
2021*	11 854,89 €	2 963,72 €	14 818,61 €
2022*	31 582,22 €	7 895,55 €	39 477,77 €
TOTAL BB2	118 589,35 €	29 647,32 €	148 236,67 €

^{*} bilan estimatif

Animation	Financeurs 70%	EPAGA 30%	Total
2015	20 550,15 €	5 137,54 €	25 687,69 €
2016	19 785,07 €	4 946,27 €	24 731,34 €
2017	22 014,62 €	5 503,66 €	27 518,28 €
2018	23 028,26 €	5 757,07 €	28 785,33 €
2019	22 124,37 €	9 481,87 €	31 606,24 €
2020	23 131,07 €	9 913,31 €	33 044,38 €
2021*	18 387,24 €	7 880,24 €	26 267,48 €
2022*	21 832,24 €	9 356,67 €	31 188,91 €
TOTAL	170 853,02 €	57 976,63 €	228 829,65 €

^{*} bilan estimatif

Annexe 3: Evolution de la demande en travaux bocagers (2016-2024)

* prévisionnel

